

quelques conclusions pour l'avantage de l'Association. Dans les 17 années d'existence du Grand Conseil la mortalité a augmenté. Le nombre des membres a-t-il augmenté dans la même proportion? Je n'ai aucune statistique pour baser une opinion. L'âge des membres a-t-il été maintenu à la même moyenne par l'admission de nouveaux membres? Ces statistiques seraient nécessaires pour étudier d'une manière intelligente la question de la mutualité qui est très importante. Si le taux de la mortalité augmente, nous devons chercher quelles en sont les causes, et si elles peuvent être remédiées nous devons le faire. Si elles sont incontrôlables, nous devons prendre les moyens d'en atténuer les conséquences afin d'assurer la permanence de l'association. J'aurais quelques choses à dire sur les causes et les remèdes, mais je préfère attendre ces statistiques, si on peut les avoir.

Fraternellement à vous,

L. A. LAPALMIE, M. D.
Médecin Examinateur de la succursale No. 166.

APPEL.

Aux membres de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada :

Ingersoll, 22 Avril, 1898.

Frères—La succursale No. 19, Ingersoll, Ont., croit d'un urgent devoir de faire appel aux succursales de cette Association en faveur de Frère Joseph Mahor, membre fondateur de notre succursale, qui est allé résider dans le Wisconsin il y a plusieurs années pour y suivre son métier de tailleur. Il est membre en règle.

Frère Mahor a eu le malheur il y a environ quatre mois de voir sa place d'affaires et tout son stock détruits par le feu et il n'était pas assuré. A partir de ce moment là lui-même et sa femme ont été malades et sous les soins journaliers d'un médecin, et actuellement il est sans ressources et prie ses frères de l'A. C. B. M. de lui venir en aide.

C'est pourquoi nous vous faisons appel et sollicitons respectueusement votre succursale de faire quelque chose pour une cause aussi méritante et un frère aussi digne.

Nous demeurons
Fraternellement à vous,
C. B. RYAN,
Président.
J. P. O'NEILL,
Sec. Arch.

P. S. Les certificats suivants sont du curé et du docteur de Knapp, Wis.

Attendu que Mr. Joseph Mahor, un de mes paroissiens, est presque dans un état de destitution, je recommande aux frères de l'A. C. B. M. en Canada de faire ce qu'ils peuvent pour lui. Il est digne de votre plus cordiale assistance.

(Signé)
REV. B. P. CONNOLLY, Curé.

Ceci est pour certifier que Mr. Joseph Mahor, un de mes patients, a passé au feu et est dans un état de santé très précaire, n'ayant aucun moyen de subsistance et se trouvant dans l'incapacité de travailler. C'est pourquoi je sanctionne cordialement un appel pour lui venir en aide.

(Signé)
F. PERCY JEWELL, M. D.

C. B. Ryan, Prés. Suc. No. 19, A. C. B. M. :

Cher Monsieur et Frère—L'appel de

votre succursale, en faveur de Frère Joseph Mahor, est permis par le Grand Président et le Bureau des Syndics.

Fraternellement à vous,
S. R. BROWN,
Grand Sec.

Toutes remises devront être faites à C. B. Ryan, Président de la Succursale No. 19, Ingersoll, Ont., et on en accusera dûment réception dans LE CANADIEN, notre organe officiel.

C. B. RYAN,
Prés. Suc. No. 19,
Ingersoll, Ont.

APPEL.

A tous les Membres de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada :

Frères—Pour la première fois depuis son établissement, la succursale No. 178 se voit obligée de faire appel aux diverses succursales en faveur de frère P. Landry.

Frère Landry est malade depuis sept mois, il a une famille de jeunes enfants, et sa femme a été malade pendant quelques mois. Etant journaliste, il lui fallait toutes ses épargnes pour le soutien de sa famille, et sa longue maladie nécessite beaucoup de soins. Notre succursale lui a donné toute l'assistance possible, à part de lui payer ses cotisations. Il est membre de notre succursale depuis près de deux ans, et s'est toujours montré dévoué à l'avancement de l'Association. C'est pourquoi nous le recommandons à la générosité de tous les frères, et nous espérons qu'ils voudront bien l'assister dans sa cruelle affliction.

JOHN A. DOHERTY,
Président Suc. No. 178.

THOS. O. LE BLANC,
Sec. Archiviste Suc. No. 178.
Memramcook, N. B., ce 15 Avril,
1898.

Toute remise devra être envoyée à Thomas O. LeBlanc, sec.-arch., Suc. No. 178, Memramcook, N. B.

Je, soussigné, certifie que le Frère Philippe P. Landry est membre régulier de la Succursale No. 178 de l'A. C. B. M. et mérite sous tous les rapports l'assistance généreuse de la société.

A. ROY, C.S.C.,
Directeur Spirituel.

Longon, Ont., 30 Mars, 1898.

Thos. O. LeBlanc, Ecr., sec.-Arch.
Suc. No. 178, A. C. B. M. :

Cher Monsieur et Frère—L'appel de votre succursale en faveur de Frère Philippe P. Landry est permis par le Grand Président et le Bureau des Syndics.

Fraternellement à vous,
S. R. BROWN, Grand Secrétaire.

APPEL THOMASSIN.

S. Bouiface, Man.

S. R. Brown, Ecr., Grand Secrétaire
A. C. B. M. du Canada, London,
Ont. :

Cher Monsieur et Frère—Veuillez être assez bon d'ajouter aux listes déjà envoyées les noms des succursales et inclus comme ayant contribué à l'appel fait par notre succursale en faveur de Frère Louis Thomassin.

Fraternellement à vous
J. C. TURENNE,
Sec.-Arch., Suc. No. 230.

N. B. Voir la partie Anglaise pour la liste des noms des succursales et du montant de leurs contributions.

APPEL TRUDEL.

Succursale No. 224,
Murray Bay, P. Q., 20 Avril, 1898
S. R. Brown, Ecr.,
Grand Sec. A. C. B. M.
London, Ont.

Cher Monsieur et Frère—Veuillez ajouter à la liste publiée dans votre dernier numéro de l'organe officiel LE CANADIEN les contributions suivantes à l'Appel Trudel. Nos plus sincères remerciements aux succursales qui ont répondu à notre appel. Frère Trudel est encore retenu à sa maison et incapable de faire quoique ce soit pour sa jeune famille.

Fraternellement à vous,
ELIE HARVEY,
Président.

N. B. Voir la partie Anglaise pour la liste des succursales qui ont répondu à l'appel ci dessus et le montant contribué par chacune.

PRESENTATION.

Dimanche soir dernier, les membres de la succursale No. 281, et plusieurs de leurs amis, se réunirent à leur salle, pour présenter, à la veille de son départ, une adresse et un cadeau à leur confrère M. J. E. Gallant. Le cadeau consistait d'une canne à pommeau d'or avec l'inscription suivante : "A J. E. Gallant, des membres de la branche 281, A. C. B. M., Tignish, P. E. I. M. Gallant répondit à l'adresse en termes très émus. Plusieurs discours suivirent la lecture de l'adresse et la présentation du cadeau. M. Gallant est parti lundi matin pour aller tenter fortune aux Etats Unis. Succès et prospérité. — L'Impartial, 21 Avril, 1898.

NOUVELLES SUCCURSALES.

La succursale No. 294 a été instituée le 11 Avril, à Palmer Road, I. du P. E., par le Grand Député Provincial, le Rév. A. E. Burke.

La Succursale No. 295 a été instituée le 5 Mai, à Cardigan Bridge, I. du P. E., par le Grand Député Provincial, le Rév. A. E. Burke.

Voir la partie Anglaise pour la liste des officiers de ces deux succursales.

UNE QUESTION D'ASSURANCE SUR LA VIE.

Nous traduisons d'un échange l'article suivant :

D'après le rapport du Surintendant des assurances, il y avait en force au Canada, en 1896, pour \$327,500,400 d'assurance. La vie, une augmentation de \$8,542,918 sur l'année précédente. Les primes collectées durant l'année se montaient à \$10,002,666, et il fut payé aux détenteurs de polices, sous forme de réclamations de décès, bonus d'additions, dividendes, dotation échue, etc., \$6 506,096, ou, pour chaque \$100 reçus en primes, il fut retourné aux détenteurs de polices \$56 73 et \$13 27 furent portés au compte de la réserve, employés pour les dépenses et les profits. Tout près de la moitié du montant collecté des détenteurs de polices a été placé dans la réserve, les dépenses et les profits.

Cependant, en face de cette grande addition au fonds de réserve des diverses compagnies, en face des immenses

réserves que ces compagnies ont accumulées, et en face de la vaste richesse que plusieurs d'entre elles ont amassée, elles se combinent maintenant pour augmenter les taux d'assurance, taux qui sont déjà trop élevés. Les énormes sommes mises à part sous une forme ou une autre démontrent très fortement que l'assurance sur la vie peut être portée à des taux beaucoup moindres que ceux de la plupart d'entre les compagnies régulières actuellement. Leurs taux de primes sont supposés être basés sur les tables de mortalité calculées avec le plus grand soin, sur le travail d'actuaire expérimentés, et ils sont, comme question de fait, suffisamment élevés.

Que les compagnies d'assurance, au lieu d'augmenter leurs taux, soutiennent de leurs immenses réserves dans le but de rencontrer leur passif envers les détenteurs de polices, dont l'argent a formé ces mêmes réserves, et ont le meilleur droit à ce qu'ils ont créé eux-mêmes, pendant la période durant laquelle ils ont payé plusieurs fois le coût actuel de porter leurs risques. Mais on objecte que les "profits" seraient ainsi réduits. Bien, qu'ils soient réduits, donnez aux détenteurs de polices l'assurance au coût actuel, et soustrayez moins d'argent des poches de l'assuré. Réduisez les dépenses et payez de plus petits dividendes aux actionnaires. Economisez aux quartiers généraux, au lieu de demander aux détenteurs de polices de payer le coût d'une administration extravagante et d'accumuler d'énormes fonds de réserve pour le bénéfice de quelqu'un ou de quelques générations futures.

Il existe un fort préjugé dans l'esprit de plusieurs contre l'assurance sur le système de cotisation, mais des occasions sur ce système bien administrées, comme par exemple l'I. O. F., l'I. O. O. F. Relief Association, et l'A. C. B. M., font des affaires d'assurance sur une base qui garantit une sûreté parfaite à l'assuré, à des taux beaucoup moindres que ceux des compagnies régulières. Que ces dernières introduisent un peu de l'administration économique des premières, et donnent en même temps aux détenteurs de polices le bénéfice des réserves créées par les assurés mêmes, et la nécessité d'augmenter les taux de primes disparaîtra.

SYPATHIES.

A une assemblée spéciale de la succursale No. 207, Montréal, P. Q., tenue le 18 Avril, il a été unanimement proposé et résolu :

Que les membres de cette succursale ont après avec un vif regret la mort de leur estimable frère J. B. Wilson, chevalier de Montréal et membre de cette succursale ;

Que tous les membres prient la famille éplorée du défunt d'agréer l'expression de leur sympathie sincère ;

Que copie des présentes résolutions soient envoyées à la famille du défunt, et aussi au journal LE CANADIEN pour être publiées.

RÉSOLUTIONS DE CONDOLEANCES.

A une assemblée régulière de la succursale No. 204, Cape Bald, N. B., tenue le 18 Mars, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

Proposé par Frère Abel A. Fagan, secondé par Frère H. C. LeBlanc, et

Résolu que, nous les membres de cette succursale, désirons offrir nos plus sincères sympathies à Frère Philéas Viennet à cause de la perte enorme qu'il a faite de ses deux seuls chevaux, noyés le 14 Mars. Et de plus :

Résolu, que copie de ces résolutions soit inscrite dans les minutes de cette assemblée, et aussi publiée dans LE CANADIEN et dans le Moniteur Canadien.

H. C. LEBLANC
Sec. Archiviste,
Suc. No. 204.